



Divorce a l'amiable malgres les complication

Par **desperizzu**, le **22/01/2012 à 15:36**

Bonjour,
mes parent sont séparé mais encore marié ma mère habite la maison
s'ils divorcent ma mère peut faire un divorce amiable malgré les tromperie de mon père durant
leur vie commune? merci de me donner une réponse je veux vraiment aider ma mère a s'en
sortir

Par **Marion2**, le **22/01/2012 à 18:16**

Bonjour,

Il faut que votre père et votre mère soient d'accord pour un divorce par consentement mutuel.

S'ils optent sur cette solution, ils ne doivent faire part d'aucun grief l'un envers l'autre.

Dans ce cas, un seul avocat (donc avocat commun) suffit.

Cordialement.